

Délibération 25_2023 du Comité Syndical

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre, le Comité Syndical s'est réuni à 18h30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

Présents : Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Samuel BEUGIRAUD, Patrick GUICHARD, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Matthieu ROCHE, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Philippe MILAN, Jacques LUYTON, Gérard ROBERTON, Franck BUNGENER, Christophe FAURE, Maurice ORIOL, Claude RENAUD, Christèle DEFRANCE, Félicien GIRARDET, Gilbert MOUNIER VEHIER, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSE, Etienne LARAT, Hélène LE MEUR

Excusés : Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Gabriel DELHOME, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Cédric CAILLET, Gilles FLORENT, Pascal BIGI, Claude FOUREL, Joël FAREVELON, Francis DUMAS

Pouvoirs : Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER VEHIER, Jean ABRIAL à Christian DELSARTE, Vincent ROBIN à Patrick GUICHARD, Richard BETTON à Jacques LUYTON, Gilles FLORENT à Franck BUNGENER, Pascal BIGI à Claude RENAUD

OBJET : Réalisation d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable et Demande de Subventions

Le Président expose qu'afin de réaliser un point sur les conditions réglementaires, techniques et financières sur l'alimentation en eau potable du territoire alimenté par Eaux de la Veune il serait souhaitable de faire réaliser un schéma directeur.

Ce schéma permettra de pointer les éventuels problèmes existants, au niveau des ressources ou au niveau des réseaux de distribution, d'estimer les besoins futurs et de proposer le bilan besoins/ressource. Il permettra de proposer des orientations de travaux sur le court, moyen et long terme et facilitera l'obtention d'éventuelles subventions de la part des financeurs institutionnels.

Afin de réaliser ce schéma directeur, il est nécessaire d'engager une consultation des bureaux d'études capables de réaliser ce schéma directeur et de solliciter des subventions pour le réaliser.

Après en avoir délibéré, Le comité syndical

- approuve la réalisation d'un schéma directeur sur le territoire du Syndicat des Eaux de la Veune;
- autorise l'engagement d'une consultation des bureaux d'études ;
- sollicite une subvention auprès de l'AGENCE DE L'EAU ;
- et autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette opération

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme
Le Président
Christian COLOMBET


